

### Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015) Date d'émission: 2021-06-25 Date de révision: 2022-02-23 Version: 2.0

# **SECTION 1: Identification**

# 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : ArmaFlex 520 Contact Adhesive

# 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésif pour la mise en œuvre de tous les matériaux isolants flexibles ArmaFlex.

Produit destiné uniquement à un usage industriel/professionnelle

(905) 846-3666

# 1.3. Fournisseur

**Fabricant** Distributeur

Armacell LLC A Armacell Canada 55 Vilcom Center Drive 153 Van Kirk Drive Suite 200, Chapel Hill, NC, 27514 Brampton, Ontario T+1 800 866 5638 Canada L7A 1A4

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

info.sds.ai.usmca@armacell.com

: +1 919 304 3846 Numéro d'urgence

### **SECTION 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (GHS CA)

Flam. Liq. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Eye Irrit. 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Repr. 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
STOT RE 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite
		d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

# 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)







Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

> H315 - Provoque une irritation cutanée H317 - Peut provoguer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conseils de prudence (GHS CA)

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 - Prendre des précautions pour prévenir les décharges statiques

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

# 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

### **SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients**

#### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Acétone	Diméthylcétone / propan-2-one	n° CAS: 67-64-1	30 – 60
Toluène	Benzene, methyl- / Methylbenzene / Phenylmethane / TOLUENE	n° CAS: 108-88-3	10 – 30
n-Hexane	Hexane	n° CAS: 110-54-3	10 – 30

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
	p-tert-Butylphenol-formaldehyde copolymer / Polymer, formaldehyde with 4-(1,1-dimethylethyl)phenol / 4-tert- Butylphenol-formaldehyde polymer / Alkylphenol disulfide / Formaldehyde-p- tert-butylphenol polymer	n° CAS: 25085-50-1	1 – 5

<sup>\*</sup>Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

# **SECTION 4: Premiers soins**

Premiers soins après contact oculaire

Symptômes/effets après ingestion

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Lavez les vêtements avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

# 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie

dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

 : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes chroniques : Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

# SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

# 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

# 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène.

2021-06-25 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 3/11

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Danger d'explosion

 Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Protection en cas d'incendie

: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Supprimer toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage

: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

#### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

# **SECTION 7: Manutention et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.

Mesures d'hygiène

: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

# 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques Conditions de stockage

- : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- : Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Éviter la chaleur et le soleil direct. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart des oxydants. Acides. Bases. Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

2021-06-25 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 4/11

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

Acétone (67-64-1)			
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle			
ACGIH OEL TWA [ppm]	250 ppm		
ACGIH OEL STEL [ppm]	500 ppm		
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen		
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition			
BEI (BLV)	25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)		
Toluène (108-88-3)			
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition profess	ionnelle		
Nom local	Toluene		
ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm		
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Visual impair; female repro; pregnancy loss. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI		
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen		
Référence réglementaire	ACGIH 2020		
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition			
BEI (BLV)	0,02 mg/l Parameter: Toluene - Medium: blood - Sampling time: prior to last shift of workweek 0,03 mg/l Parameter: Toluene - Medium: urine - Sampling time: end of shift 0,3 mg/g créatinine Parameter: o-Cresol with hydrolysis - Medium: urine - Sampling time: end of shift (background)		
n-Hexane (110-54-3)			
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle			
ACGIH OEL TWA [ppm]	50 ppm		
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée		
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition		
BEI (BLV)	0,5 mg/l Parameter: 2,5-Hexanedione without hydrolysis - Medium: urine - Sampling time: end of shift		

# 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches

accessibles facilement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

# 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

### Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Gants en caoutchouc butyle. Ne pas utiliser : Caoutchouc nitrile/PVC. Viton. gants en caoutchouc naturel

2021-06-25 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 5/11

### Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

#### Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Matériau ignifuge et antistatique recommandé.

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

#### Autres informations:

Point de congélation

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Aucune donnée disponible

# **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Jaune-vert liquide.
Couleur : Jaune-vert
Odeur : Solvants

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : > 56,5 °C

Point d'éclair : -26 °C (Coupe fermée Setaflash)

Température d'auto-inflammation : 235 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Liquide et vapeurs très inflammables

Pression de la vapeur : 180 mm Hg (20 °C)

Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0.83

Solubilité : Non miscible dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : > 1000 mm²/s (40 °C)

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

# 9.2. Autres informations

Teneur en matières solides : ≈ 19 %

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air

inflammables/explosifs.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Chaleur. Matières incompatibles. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Matières incompatibles : Oxydants puissants. Acides forts. Bases fortes. Matières combustibles.

2021-06-25 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 6/11

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène. Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène. Peut libérer des gaz inflammables.

5800 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

# **SECTION 11: Données toxicologiques**

1	1	1	Inf	formations	sur le	s effets	toxical	ogiques
_		п		ioiiialiolis	Jui ic	3 CHCL3	LOXICO	Odiducs

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé Toxicité aiguë (voie cutanée) Non classé Toxicité aiguë (inhalation) Non classé

Acétone	(67-64-1)

DL50 orale rat

DL50 cutanée lapin > 15700 mg/kg CL50 inhalation rat 76 mg/l air Animal: rat, Animal sex: female, 95% CL: 65,2 - 88,4

5800 mg/kg de poids corporel

2600 mg/kg

ATE CA (orale)

DL50 orale rat

# Toluène (108-88-3)

DL50 orale	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12000 mg/kg
CL50 inhalation rat	12,5 mg/l/4h
ATE CA (orale)	2600 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	12000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	12,5 mg/l/4h

# ATE CA (vapeurs)

12,5 mg/l/4h ATE CA (poussière, brouillard)

n-Hexane (110-54-3)	
DL50 orale rat	25 g/kg
DL50 cutanée lapin	3000 mg/kg
CL50 inhalation rat	48000 ppm/4h
ATE CA (orale)	25000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	3000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	48000 ppmv/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

: Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales Cancérogénicité : Non classé

# Toluène (108-88-3)

Groupe IARC 3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

# Acétone (67-64-1)

LOAEL (animal/femelle, F0/P) 11298 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acétone (67-64-1)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Remarks on results: other:Generation not specified (migrated information)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Acétone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toluène (108-88-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
n-Hexane (110-54-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Toluène (108-88-3)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	625 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation,rat,vapeur,90 jours)	2,355 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity:90-Day Study)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
n-Hexane (110-54-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé.
Armaflex 520 Contact Adhesive	
Viscosité, cinématique	> 1000 mm²/s (40 C)
Symptômes/effets après inhalation Symptômes/effets après contact avec la peau	<ul> <li>: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.</li> <li>: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.</li> </ul>
Symptômes/effets après contact oculaire	<ul> <li>Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.</li> </ul>
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

# **SECTION 12: Données écologiques**

# 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à

court terme)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger

: Non classé

chronique (à long-terme)

emender (erreng reme)	
Acétone (67-64-1)	
CL50 - Poisson [1]	4,74 - 6,33 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CL50 - Poisson [2]	6210 – 8120 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	10294 – 17704 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CE50 - Crustacés [2]	12600 – 12700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
FBC - Poissons [1]	0,69
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Toluène (108-88-3)	
CL50 - Poisson [1]	5,5 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus kisutch
CL50 - Poisson [2]	12,6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	5,46 – 9,83 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CE50 - Crustacés [2]	11,5 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	12,5 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
CE50 96h - Algues [1]	> 433 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC chronique poisson	1,39 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus kisutch Duration: '40 d'
NOEC (chronique)	0,74 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC chronique crustacé	0,74 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,7
LOEC (chronique)	2,76 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
n-Hexane (110-54-3)	
CL50 - Poisson [1]	2,1 – 2,98 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Armaflex 520 Contact Adhesive	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Armaflex 520 Contact Adhesive	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acétone (67-64-1)	
FBC - Poissons [1]	0,69
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24
Toluène (108-88-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,7

### 12.4. Mobilité dans le sol

Acétone (67-64-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24
Toluène (108-88-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,7

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

Autres informations : Aucun autre effet connu.

# **SECTION 13: Données sur l'élimination**

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage

: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

Indications complémentaires

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: TDG

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG) : UN1133

# 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : ADHÉSIFS

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **TDG**

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 3 Etiquettes de danger (TMD) : 3

3

# 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : II

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

**TDG** 

N° ONU (TDG) : UN1133 Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité : 5 L

limitée

Quantités exemptées (TDG) : E2 Indice véhicule routier de passagers ou indice : 5 L

véhicule ferroviaire de passagers

Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 128

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# **SECTION 15: Informations sur la réglementation**

#### 15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

# 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **SECTION 16: Autres informations**

 Date d'émission
 : 06-25-2021

 Date de révision
 : 02-23-2022

Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

2021-06-25 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 11/11